

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE GUELMA
ETABLISSEMENT PUBLIQUE HOSPITALIER IBN ZOHR GUELMA
NIF : 000824019000358
N° 105.../SDFM/2026

Corrigé L'Avis d'Attribution Provisoire
l'Appel d'Offre National Ouvert N° :01/2026 de (02 lots)

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et le lois N° 23-12 du 05/08/2023 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public le directeur de l'établissement public hospitalier IBN ZOHR Guelma, Annonce l'Attribution provisoire des lots inséré dans l'appel d'offre national ouvert N° :01/2026 contenant l'acquisition de denrées Alimentaires pour l'année 2026, paru dans les quotidiens nationaux : **SAHIFA**, du 15/12/2025 et **le jeune indépendant du 20/12/2025 et BOMOP du 21/12/2025**, et la presse électronique : **DZ WATCH** du 21/12/2025 et **DZ 54** du 21/12/2025.

Les lots attribués provisoirement sont :

- Lot n° 01 : **Viande rouge fraiche (veau) locale.**

- Lot n° 02 : **Viande blanche fraiche et œufs fraiche**

A l'issue de l'évaluation des offres soumissionnaire des participants de la part de la commission d'évaluation, en date du 08/03/2026. Le marché a été attribué provisoirement au moins disant selon le tableau suivant :

- Lot N° (01) : **Viandes rouges fraiche (veau) locale.:**

Soumissionnaire	Note Technique	Montant proposé TTC (DA)	Numéro' identification fiscale (NIF)	Remarque
DJEGHADER hocine - Skikda	90/100	10 200 000.00	18421270036617902101	A/P : moins disant

- Lot N° (02) : **viandes blanches et œufs**

Soumissionnaire	Note Technique	Montant proposé TTC (DA)	Numéro' identification fiscale (NIF)	Remarque
DJEGHADER hocine - Skikda	90/100	2 124 000.00	18421270036617902101	A/P : moins disant

- Tout soumissionnaire candidats ce choix peu introduire un recours auprès de la commission des marchés des établissements de sante de la wilaya de Guelma, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et dans le BOMOP.
- Tout soumissionnaire peut prendre connaissance des résultats d'évaluation des offres techniques et financiers, au niveaux du bureaux marché publique au sin de l'établissement au plus tard trois (03) jour, à compter de la date de la première publication de l'attribution provisoire du présent avis, selon l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Guelma le

Le Directeur,